



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 6 mai 2021

- Compte-rendu -

**Présents :** Philippe GENILLOUX, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

**Excusées :** Céline HIRCHI, procuration à Philippe GENILLOUX  
Isabelle HOCQUEMILLER, procuration à Ludovic JEUNOT  
Dominique HENRY

**Absents :** Alicia MAGGI  
Thomas MOUGIN

**Participait également :** Audrey BERTRAND, secrétaire de Mairie

**Secrétaire de séance :** Anne-Sophie PARRIAUX

\*\*\*\*\*

*La séance a été diffusée en visio en direct via Facebook Live (accessible à tout public sans compte facebook)*

➤ **Désignation** d'un secrétaire de séance : Anne-Sophie PARRIAUX

➤ **Approbation** du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2021  
Approuvé à l'unanimité

➤ **Préparation des élections** régionales et départementales des 20 et 27 juin

Les élections régionales et départementales se tiendront les dimanches 20 et 27 juin prochains de 8h à 18h.

Ces deux scrutins seront organisés dans la grande salle de l'Espace de la Combe d'Argent, en deux tables de vote distinctes. Un ensemble de précautions d'ordre sanitaire seront observées : masques et gel hydro-alcoolique, distanciations, traçages au sol, circuit à sens unique avec sortie par la porte du fond... Ces règles seront décrites à l'entrée du bureau de vote.

Les 24 membres des bureaux de vote, présidents et assesseurs, seront des conseillers municipaux et des électeurs volontaires. Les assesseurs ont la possibilité de bénéficier d'une priorité pour la vaccination anti-covid.

➤ **Projet Educatif Territorial (PEDT) 2021-2024** : présentation, débat et approbation

Le nouveau PEDT s'inscrit pour une partie organisationnelle dans la même lignée que le précédent. En effet, nous avons au cours de la dernière concertation en lien direct avec les enseignants, les parents d'élèves élus, quelques familles volontaires, le personnel d'encadrement et les élus, estimé que ce fonctionnement correspondait bien aux besoins des plus nombreux.

Pour élaborer le PEDT, une méthode basée sur la concertation avec 6 réunions de travail entre mi-janvier et fin mars et l'envoi de plusieurs questionnaires diffusés, autant aux parents qu'aux élèves a été réalisée.

Nous avons retenu de façon collective le fait de maintenir les 8 demi-journées d'école et un temps d'une demi-journée consacrée aux activités périscolaires.

Cependant, nous avons la volonté d'ouvrir plus largement les projets scolaires et périscolaires sur le milieu extérieur de proximité.

Nous disposons de ressources précieuses, autant matérielles que physiques avec des personnes maîtrisant divers savoir-faire et nous aimerions que chaque projet soit en adéquation autant que possible entre le monde éducatif et la vie sociétale.

- Faire sortir les enfants et les intégrer dans leur environnement, les espaces naturels que nous avons au plus près avec un accès direct à la forêt et aux marais, mais aussi un point d'observation à la Crôle. Permettre une connaissance de leur milieu proche : organisation du village, de la vie communale, de l'activité des entreprises et exploitations agricoles....
- Axer également sur l'apprentissage de nouveaux savoir-faire par le biais de l'expérimentation en faisant un jardin botanique et un potager, mais aussi exploiter une partie de la forêt où l'enfant devrait s'occuper de son arbre avec le projet de la colline des écoliers.
- Développer l'échange en jumelant (mixant) les pratiques et différentes cultures avec d'autres écoles, d'autres fonctionnements
- Mettre en place des espaces bien-être, sportifs, mais aussi axés sur le ressenti de l'enfant, développer la compréhension de leurs émotions et pouvoir les mettre en mots.
- Ouverture sur les langues et la culture du monde, vie du village (spectacles, théâtre, visites des institutions politiques comme la mairie)
- Développer l'axe trans-générationnel autour des repas, des contes et des jeux de société.

Concernant le centre de loisirs, de nombreux retours nous montrent la satisfaction sur le choix des activités et sur l'organisation, cependant une demande est faite pour développer les sports collectifs et les séjours sur 2 jours (animations de bivouac, veillée et camping)

Pour la cantine même si beaucoup de familles sont satisfaites, il est à noter qu'un projet de cantine centrale du plateau est à étudier sur un moyen/long terme. Dans un temps plus court nous allons voir pour mutualiser nos prestations de services sur l'ensemble des écoles du plateau pour tendre vers un meilleur rapport qualité prix de nos services restauration.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de PEDT 2021-2024.

*Eléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux*

➤ **Contrat de travail d'une employée** : adaptation en période de protocole sanitaire

Le protocole sanitaire implique des opérations de désinfection qui s'ajoutent aux opérations habituelles de ménage dans tous les bâtiments communaux et plus particulièrement dans les locaux scolaires et de cantine scolaire.

Pour cette raison, le temps de travail (28 heures par semaine annualisées) de Madame Zoé DEMONDION, adjoint technique contractuelle, se trouve insuffisant pour réaliser ces tâches dans de bonnes conditions.

Après analyse détaillée des temps de travail et concertation avec l'intéressée, il est proposé de conclure un avenant temporaire au contrat de travail, pour la durée du protocole sanitaire, portant à 32 heures par semaine annualisées le temps de travail de Madame DEMONDION. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant au contrat de travail.

### ➤ **Coronavirus** : information sur le nouveau centre de vaccination de Saône

Un centre de vaccination a ouvert à Saône le mardi 4 mai. L'information a été diffusée aux habitants de Gennes par mail ou flyer papier pour les personnes n'ayant pas accès à internet, et sur le site internet, avec les indications sur les contacts à prendre.

Rappel pour les réservations:

Tel 03 81 55 73 44 / 07 57 07 96 31

ou

<https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/saone>

Les personnes qui auraient des difficultés à prendre rendez-vous ou à se déplacer pour se rendre au rendez-vous sont invitées à s'adresser en mairie.

*Éléments rapportés par Jérôme Villequez*

### ➤ **Transports en commun, mobilités** : conclusions de la récente rencontre avec GBM et Ginko

Une rencontre a été organisée avec les responsables de GBM chargés de la mobilité et un responsable de Ginko sur l'utilisation des services de bus par les habitants de Gennes : desserte par les différentes lignes, carte scolaire, offre de service, fréquentation, niveau de satisfaction, location de vélos électriques...

Nous avons pu faire part aux responsables de GBM et Ginko de plusieurs propositions issues des consultations conduites au sein du village.

Ces rencontres étant organisées dans toutes les communes, un bilan en sera tiré avec des évolutions sur les services proposés. Cette information sera transmise aux habitants.

Informations détaillées disponibles en mairie sur demande (powerpoint établi par GBM)

### ➤ **Décision budgétaire modificative**

Après présentation et explications, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité deux décisions budgétaires modificatives :

- Budget général  
Abondement de 150 € du compte 2051 « concessions et droits similaires » en dépenses d'investissement d'immobilisations incorporelles, en vue d'une dépense de licence informatique prévue à hauteur de 146,39 €.
- Budget annexe forêt  
Régularisation de 0,26 € de l'excédent antérieur reporté au compte R002 des recettes de fonctionnement : 30 321, 65€ au lieu de 30 321.91 €

➤ **Forêt** : abattage d'épicéas bostrychés,

L'évolution des atteintes de bostryches sur la parcelle forestière 32 au Vernois implique de procéder à une coupe de ces épicéas. Une partie des arbres abattus pourront être utilisés, après broyage en plaquettes forestières, pour l'approvisionnement des chaufferies communales.

En conséquence les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de compléter la précédente délibération en date du 29 octobre 2020 fixant l'état d'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'année 2021, en précisant (alinéa 2.3) la délivrance à la commune pour son utilisation propre, sur pied, du produit de la parcelle 32.

➤ **Vente** d'une parcelle de terrain d'aisance à un particulier

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande d'un particulier qui souhaite acquérir une parcelle de terrain communal proche de son habitation, d'une contenance de 152 m<sup>2</sup>, située au carrefour de la rue de la Valière et du chemin des Vernottes. Le prix est fixé à 50 € par m<sup>2</sup>.

*Eléments rapportés par Jean-Michel Lhommée*

➤ **Zone à urbaniser du Vernois** : accès aux zones agricoles, échange de terrain

Après divers échanges et une rencontre sur le terrain entre MM Jean-Pierre Genilloux, propriétaire, Philippe Genilloux exploitant agricole, le 1<sup>er</sup> adjoint en charge l'urbanisme et le maire, une proposition d'échanges de terrains est faite pour préciser la question des limites de la zone AU à urbaniser et permettre l'accès aux zones agricoles de chaque côté de la rue de l'Ecole.

L'échange est proposé entre d'une part deux parcelles appartenant à M Jean-Pierre Genilloux, situées en bordure de la zone AU, et d'autre part la partie agricole de la parcelle communale située de l'autre côté de la rue de l'Ecole au nord, parcelle dont la commune conserverait la partie forestière. Après l'échange, ce terrain formera pour M Jean-Pierre Genilloux un accès depuis la voie publique aux parcelles agricoles contiguës dont il est propriétaire au nord de la rue de l'Ecole.

La commune cèderait de plus à M Jean-Pierre Genilloux un passage sur la parcelle communale qui longe la rue au sud de la rue de l'Ecole, sur la largeur nécessaire pour permettre aussi un accès depuis la voie publique avec engins agricoles à la parcelle agricole contiguë dont M Jean-Pierre Genilloux est propriétaire sur ce secteur au sud de la rue de l'Ecole.

Après présentation et débat, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition d'échanges, et chargent le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint d'effectuer les démarches en ce sens.

➤ **Zone artisanale du Chauchoux** : permis d'aménager, modalités de mise en œuvre

M Lhommée expose aux membres du Conseil municipal un projet d'aménagement pour la zone artisanale du Chauchoux. Il présente un projet de plan de masse de l'organisation de la zone, qui prévoit quatre parcelles pour un accueil potentiel de quatre entreprises.

Trois projets sont déjà à l'étude : une micro-crèche, un atelier d'artisan électricien et un atelier d'artisan ébéniste agenceur.

Un permis d'aménager doit être préparé et instruit par un géomètre, associé à un architecte, pour préparer l'organisation de la zone qui se situe dans le périmètre de protection de la mairie-lavoir au titre des monuments historiques.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité ce projet, et chargent le maire et le premier adjoint d'instruire le permis d'aménager et de préparer la mise en vente des parcelles, au prix de 38 € HT par m<sup>2</sup>.

*Eléments rapportés par Jean-Michel Lhommée*

- **Demande de subvention** du foyer socio-éducatif du collège de Saône  
Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande de subvention reçue du Foyer Socio-Educatif du collège de Saône, à hauteur de 8 € par élève pour 37 élèves, soit 296 €.

Cette dépense sera prélevée sur le compte 6574 du budget principal 2021.

- **Autorisation d'implantation** d'un rucher sur un terrain communal  
Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande d'autorisation de Monsieur Florent Vallot d'implanter un rucher sur un terrain communal, en lisière de forêt dans le secteur (mais à distance) de la cabane de chasse. Il est précisé que Monsieur Vallot entretiendra le terrain autour du rucher, les employés municipaux ne pouvant le faire pour des raisons de sécurité à proximité des ruches.

- **Convention temporaire d'occupation** d'une remise à la ferme de la bascule  
Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande de la chorale associative « Contrepoint », représentée par Madame Yvette Garnache, en l'autorisant à remiser une remorque automobile contenant des éléments d'estrade dans l'ancienne étable de la ferme de la bascule.

Cette autorisation est délivrée à titre temporaire, moyennant la somme de 10 € par mois, et pourra cesser avec un préavis de trois mois pour toute raison d'autre destination des locaux. Une convention temporaire d'occupation reprenant ces conditions sera conclue avec l'association.

- **Autorisation d'installation** d'un petit spectacle de cirque  
Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande d'installation sur le parking de l'Espace de la Combe d'Argent d'un petit spectacle de cirque « l'histoire des Baladins » en plein air ou sous chapiteau de 11\*14 mètres, les 4 et 5 ou 8 et 9 juin 2021, dans la mesure où la situation sanitaire le permettra. Le droit de place est fixé à 46 €.

- **Intercommunalité** : travaux du Grand Besançon, Scot, Syndicats du plateau, du Musée de Nancray, Sivu-Sages :

✓ **Grand Besançon** :

- le 8 avril réunion du Conseil communautaire : budget 2021, projet RN57, Grande bibliothèque, travaux des commissions, ressources humaines, soutien à l'emploi, conservatoire régional, programme de travaux de voirie et éclairage dans les communes....
- le 30 avril commission finances et ressources humaines : garanties d'emprunts, forfait de mobilité durable pour le personnel, recrutements, contrat de relance et de transition écologique.
- le 4 mai réunion d'information sur le projet de mise à deux fois deux voies de la RN57 entre Micropolis et Beure. Présentation de l'historique du contournement de Besançon, et présentation du détail du projet établi par la DREAL pour une mise à deux fois deux voies du tronçon de la

RN57 entre Micropolis (tours de l'amitié) et Beure. Ce tronçon correspond à l'achèvement du contournement ouest de Besançon, après les mises en service de la voie des Montboucons en 2003, des Mercureaux en 2011, et les travaux en cours sur la partie nord (A36-Devecey).

Cette question est conflictuelle au sein de GBM, la majorité municipale de la ville de Besançon et donc la Présidente de GBM prenant position pour renoncer au projet alors que de nombreuses communes périphériques tiennent à sa réalisation. La position de GBM est déterminante en tant que co-financeur avec l'Etat et la Région, pour un cout global estimé à 130 M€. La décision formelle de GBM doit être prise par un vote en conseil communautaire le 28 juin prochain.

Les membres du Conseil municipal, prenant connaissance du projet, s'expriment en faveur de sa réalisation, et le vote de Gennes le 28 juin ira donc en ce sens.

Par ailleurs les communes du plateau, s'étant concertées, se sont prononcées à l'unanimité pour la réalisation du projet.

✓ **SCot** (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Agglomération Bisontine :

Le 13 avril commission habitat et mobilités « enjeux de l'urbanisation du futur ». Nombreuses informations et débats sur le devenir des zones à urbaniser (AU) à l'échelle du SCOT et dans le contexte du futur PLU intercommunal.

✓ **Syndicat du Plateau :**

Le 13 avril rencontre de concertation sur un projet d'organisation en commun de l'approvisionnement des cantines scolaires à l'échelle du plateau. Ceci représente 600 repas par jour pour 11 communes.

✓ **Syndicat du Musée des maisons comtoises de Nancray**

Le 13 avril réunion du Conseil syndical : comptes 2020 et budget 2021, questions relatives au personnel et au projet de travaux.

La réouverture du musée est prévue le **mardi 19 mai**.

✓ **Sivu-Sages** (terrains de football)

Le 6 avril réunion du conseil syndical : budget 2021, avec la question importante du remplacement de la pelouse synthétique du stade de Gennes, prévue pour l'été 2022.

*Éléments présentés par Ludovic Jeunot*

➤ **Commissions municipales et groupes-projets** : présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner

✓ **Petite enfance - microcrèche**

Le 17 avril, rencontre de plusieurs membres du Conseil municipal avec Mme Sauget porteuse du projet de micro-crèche, pour une présentation du projet, ses principes, les aspects techniques, l'implantation, l'organisation des locaux, le fonctionnement prévu avec les modalités d'accueil des enfants, le résultat de l'enquête de besoins conduite auprès des parents.

## ✓ **Espaces verts**

Le groupe espaces verts s'est retrouvé le 30 avril 201 pour faire un tour des plantations déjà réalisées, et envisager d'autres travaux.

Bonne nouvelle : les arbres plantés à l'automne ou au printemps ont bien pris et bourgeonnent.

Pour ce qui est des travaux à venir :

- Aux alentours de la fontaine de l'ancienne fromagerie, 3 plants de lavandes seront installés pour combler les espaces.
- Sur le talus au croisement de la rue des vignes et de la rue derrière l'aval, les employés entretiendront la végétation. Il faudra veiller au développement des fusains, et commander 3 plants de fusain bicolores supplémentaires.
- La glycine de la cantine est tombée, il faut la tailler et tenter de raccrocher ce qui en restera, moyennant quoi elle devrait repartir.
- Au jardin pédagogique de la salle polyvalente, il y aura là aussi un peu d'entretien à faire.
- Autour de la statue de la Vierge, le talus sera garni par 2 plants d'abélia à l'automne. Le bénitier sera agrémenté de géraniums vivaces.

Les membres du comité pourront, en fonction de leur disponibilité, aider Aline Mottas au moment des plantations.

*Eléments préparés par Isabelle Hocquemiller et présentés par Agnès Sancey-Fournerot*

## ✓ **Environnement : Natura 2000**

Natura 2000 est un réseau européen de sites qui visent à une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne « oiseaux » et à la directive européenne « habitats-faune-flore ».

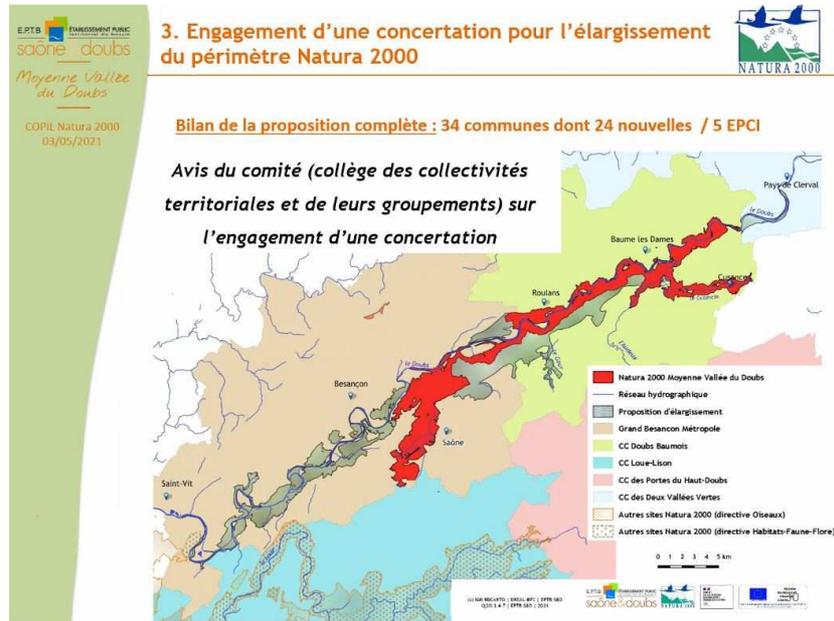
La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tiennent compte des préoccupations économiques et sociales :

- les activités humaines et les projets d'infrastructure sont possibles en site Natura 2000. Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation préalable
- au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche participative des acteurs du territoire. Un comité de pilotage définit pour chaque site des objectifs de conservation et des mesures de gestion qui sont ensuite mis en œuvre sous forme de chartes et de contrats co-financés par l'Union européenne.

La commune de Gennevilliers est impliquée dans le site Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs, qui s'étend sur 28 communes de Baume-les-Dames à Fontain, et inclut l'essentiel de la forêt de Gennevilliers.

Le comité de pilotage réuni le 3 mai a travaillé sur la proposition d'un élargissement du périmètre Natura 2000 notamment sur le Doubs en amont de Baume-les-Dames et en aval sur Besançon, mais aussi sur la forêt du plateau, dont une partie supplémentaire de la commune de Gennevilliers.

Nous aurons l'occasion d'exprimer un avis sur l'intérêt local de cet élargissement lors de la phase de concertation et de consultation qui va s'engager. Il faudra travailler la question avec précision, Natura 2000 étant d'un côté un moyen de monter des projets de protection de la biodiversité en bénéficiant de financements européens, mais d'un autre côté une source de contraintes pour les activités et projets locaux. Il faudra une véritable concertation.



## ➤ Questions et informations diverses

- **Aidants Connect**

La secrétaire de mairie Audrey Bertrand débute une formation pour assurer le service « Aidants Connect » qui permet de réaliser des démarches administratives en ligne pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques (voir fiche jointe au compte-rendu).

Une information complémentaire sera diffusée dès que le service sera opérationnel, et les personnes intéressées pourront alors s'adresser en mairie.

- **Utilisation associative du terrain de tennis**

L'association Oxy'Gennes reprendra ses activités en extérieur en utilisant le terrain de tennis (si le temps le permet... ) :

- le mardi de 10h à 11h
- le jeudi de 17h15 à 18h45

- **Gendarmerie**

Une récente rencontre avec la gendarmerie a permis de prendre connaissance du nouveau dispositif de patrouilles, avec une patrouille permanente sur un secteur élargi, et d'échanger diverses informations sur des points de méthode et quelques affaires en cours.

\*\*\*\*\*

**Urbanisme : dossiers acceptés**

Le 01/03/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0005 – Véranda – rue de l'Enclos -  
parcelle cadastrée section AA 223.

Le 23/03/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0007 – Piscine – rue des Vanniers -  
parcelle cadastrée section AA numéro 274.

Le 23/03/2021 : permis de démolir 025 267 21 C0002 – Véranda – rue de la Côte de Joux –  
parcelle cadastrée AA numéro 231.

Le 23/03/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0008 – Véranda – rue de la Côte de Joux  
– parcelle cadastrée AA numéro 231.

Le 20/04/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0011 – Rénovation d'un bardage en  
façade sud – rue des Vergerots – parcelle cadastrée AA numéro 25.

Le 20/04/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0010 – Pose de 20 panneaux  
photovoltaïque en toiture – rue du Chanois – parcelle cadastrée AB 162.

**Etat civil :**

Le 16 avril : Pacs de Madame Isabelle JÉROME et Monsieur Gilles JUNGEN.

Le 26 avril : Pacs de Madame Éva FALLOUEY et Monsieur Cédric JULIEN.

A tous : recevez nos meilleurs vœux de bonheur !

\*\*\*\*\*

***Date du prochain conseil municipal  
jeudi 17 juin 2021 à 20 H***

## C'EST QUOI ?

*Aidants Connect permet à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques. L'ensemble des connexions effectuées sont tracées et stockées.*



1

**Un usager se rend dans un lieu d'accompagnement** pour se faire aider dans la réalisation de ses démarches administratives en ligne.



2

**L'utilisateur a-t-il un compte** auprès d'un des fournisseurs d'identité **France Connect** ?  
Si ce n'est pas le cas, l'aidant l'aide à en créer un.



3

L'aidant et l'utilisateur **définissent le périmètre des démarches** pour lesquelles l'utilisateur souhaite être accompagné.



4

L'aidant **fait signer en ligne un mandat** à l'utilisateur et lui remet une version papier.



5

**Grâce à son compte Aidants Connect, l'aidant réalise la démarche en ligne pour le compte de l'utilisateur.**  
Aidants Connect facilite cet accompagnement sur tous les sites de démarches accessibles via FranceConnect.